



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/06/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 24

Nombre de suffrages : 29

**VOTE : Adoptée à
l'unanimité**

Date de convocation
01/06/2021

Date d'affichage
01/06/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture du Nord le :

14/06/2021

et publication du :

11/06/2021

L'an deux mille vingt ET un, le sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CAUDERLIER Frédéric - Maire.

Présent·e·s : (24)

M. BILLAUT Cédric, Mme BOLLENGIER Nathalie, Mme BOTTIN Bénédicte, M. BRASSEUR Dany, M. CAUDERLIER Frédéric - Maire, M. COURTOIS David, Mme DAMART Christel, M. DEBREU Jean-Marie Conseiller Délégué, Mme DEGUFFROY Thérèse, M. DEGUFFROY Christophe Adjoint, Mme DELEPIERRE Magali Conseillère Déléguée, Mme DUJARDIN Lucie, Mme GONEZ Catherine Adjointe, M. JORIATTI Kevin, M. LAIGNEL Joseph, M. MOREL Gérard, Mme PICOT Audrey Conseillère Déléguée, Mme RABOUIN Séverine, M. ROBIN Vincent, M. SCHMIDT Christophe Adjoint, Mme STAMPER Aurélie, Mme TISON Angélique Adjointe, M. VANDOOAEGHE Ludovic, Mme WAYMEL Perrine

Procurations : (5)

Mme DUCROCQ José Adjointe donne pouvoir à M. BRASSEUR Dany, M. VANCEUNEBROCK Jérôme Conseiller Délégué donne pouvoir à Mme TISON Angélique Adjointe, Mme HAZEBROUCQ Aude donne pouvoir à Mme DAMART Christel, M. JANVIER Frédéric Adjoint donne pouvoir à Mme DELEPIERRE Magali Conseillère Déléguée, Mme BAQUET Marie-Thérèse donne pouvoir à M. JORIATTI Kevin

Absent·e·s : (0)

Excusé·e·s : (5)

Mme BAQUET Marie-Thérèse, Mme DUCROCQ José Adjointe, Mme HAZEBROUCQ Aude, M. JANVIER Frédéric Adjoint, M. VANCEUNEBROCK Jérôme Conseiller Délégué

A été nommé·e comme **secrétaire de séance** : Mme WAYMEL Perrine

2021-39 - Avis du conseil municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille

- Annexe : Avis du CM -

Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres

communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLU. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, le projet prévoit deux modifications et la correction de deux erreurs matérielles :

- Point 1 - rue de Lille pour la relocalisation de l'Etablissement d'» Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du centre hospitalier de LA BASSEE (cf. ci-joint cahier communal)
- Point 2 - rue d'Estaires pour la suppression de la servitude de projets d'équipements publics (SPEP) E1 figurant au PLU au bénéfice de la commune en vue de la réalisation d'équipements communaux (cf. ci-joint cahier communal).
- Point 3 – correction d'une erreur matérielle en zone UAR8.1 sur la carte générale pour le tissu « Hameaux », chemin du Calvaire à La Bassée. Il y a une incohérence avec le règlement de cette zone qui est inscrit en UAR8. Il convient de garder une même zone UAR8.1 pour les 2 documents (carte + règlement)
- Point 4 – 2 pièces se contredisent également dans cette même zone UAR8 qui indique que le stationnement n'est pas réglementé alors que le plan de stationnement classe ce hameau en S3. Il convient donc de faire coïncider le règlement au plan de stationnement.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable via le lien <https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation> ainsi que sur le site de la ville de La Bassée.

La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

Au regard des projets de modification présentés,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Décide d'émettre** un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LA BASSEE

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of La Bassée (Nord). The stamp contains the text 'VILLE DE LA BASSEE' at the top, 'NORD' at the bottom, and 'FRANCE' in the center. It also features a central emblem with a building and a star. A large, dark, handwritten signature is written across the stamp.

Frédéric CAUDERLIER

